

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT

Sous-direction Stratégie et Expertises de l'immobilier de l'État

Bureau DIE-2A/ Équipe Projet

DIRECTION DU BUDGET

Bureaux 2-REC/ 2-BMS/ 2-PERF

120 rue de Bercy – Teledoc 758

75572 PARIS cedex 12

Paris, le 23 novembre 2017

Mesdames et Messieurs les
secrétaires généraux des ministères

NC

Dossier : 2017-11-757

OBJET : Amélioration de la connaissance de la dépense immobilière par la saisie de la référence du bâtiment (numéro RE-Fx) dans Chorus à compter de janvier 2018.

L'immobilier constitue le deuxième poste de dépenses après les ressources humaines. Les dépenses immobilières de l'État et de ses opérateurs représentent ainsi en 2015 un enjeu financier de 9 449 M€ de crédits de paiement (DPT 2017).

Une meilleure connaissance du coût de l'immobilier est un enjeu majeur pour éclairer les décisions en matière de stratégie immobilière (définition du parc cible d'implantation des bâtiments, aide à la priorisation des travaux dans le cadre de la stratégie d'intervention).

Or, les données actuellement disponibles dans le DPT sont très globalisées et ne permettent pas de rattacher des dépenses immobilières d'investissement et de fonctionnement au type d'immobilier concerné. De même, il n'est pas possible aujourd'hui de rapprocher les données financières des informations techniques collectées dans le cadre du Référentiel Technique (RT).

Aussi, comme annoncé lors du dernier Comité Financier de l'Etat, à compter de janvier 2018, il est demandé à chaque ministère de saisir, pour les dépenses immobilières de fonctionnement et d'investissement, le numéro de site ou de bâtiment dans Chorus lors de l'exécution de la dépense, afin d'obtenir une affectation directe au site/bâtiment.

Le rattachement de la dépense au site/bâtiment est effectué en sélectionnant le numéro Chorus RE-Fx du site/bâtiment sur les engagements juridiques et les demandes de paiement, dans le champ « localisation interministérielle » lorsque la dépense peut être individualisée, par les services CSP et SFACT, à partir d'une liste de bâtiments pré-chargée dans Chorus cœur. Le numéro RE-Fx est communiqué par les services prescripteurs dans la zone commentaire de Chorus formulaires ou équivalent pour les applications ministérielles métiers interfacées avec Chorus.

Cette méthodologie a été appliquée dans le cadre de l'expérimentation de la comptabilité analytique bâtementaire depuis le 1^{er} janvier 2016. Le bilan, positif, a permis d'établir que les acteurs de la chaîne de dépense se sont appropriés aisément la procédure et n'ont pas relevé de charge de travail supplémentaire liée à la saisie du numéro RE-Fx.

Une maintenance applicative de Chorus permettra le chargement des bâtiments et sites dans le champ « localisation interministérielle » dans Chorus cœur début janvier 2018. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Les données chiffrées issues de cette procédure seront restituées dans l'outil interministériel d'aide à la décision immobilière, l'OAD (outil d'aide au diagnostic). Elles ont vocation à être utilisées tant par les gestionnaires de bâtiments (outil opérationnel) que par les gestionnaires de parc (outil stratégique).

Pour le traitement des dépenses qui ne peuvent pas être affectées directement (dépenses globales issues de marchés mutualisés par exemple, ne permettant pas d'individualiser la dépense), un mode de traitement par clés de répartition sera appliqué dans le cadre de la bascule à la comptabilité analytique bâtiminaire à moyen terme.

La Direction du budget et la Direction de l'immobilier de l'État de la Direction Générale des Finances publiques sont à votre disposition pour apporter toute précision sur ce dossier.

Nous vous remercions de votre action dans la mise en place de cette procédure, qui contribue à l'élaboration d'une stratégie immobilière de l'État plus efficiente, dans un cadre économique et financier mieux maîtrisé.

Signée
Pour la Directrice du Budget, la Cheffe de Service

Sophie MANTEL

Signée
Pour le Directeur Général des Finances Publiques, la Directrice de l'Immobilier de l'Etat

Nathalie MORIN

Interlocuteurs :

**Direction de l'Immobilier de l'État
Direction du Budget**

Mél : die2a.canbatimentaire@dgfip.finances.gouv.fr

Pièces jointes à la note :

- Annexe 1 : Fiche méthodologique de la saisie de la référence RE-Fx
- Annexe 2 : Bilan de la comptabilité analytique bâtiminaire
- Annexe 3 : Référentiel de la dépense immobilière